



Discours du président de la 3CO lors de la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2022-2027 avec le représentant de l'Etat à Mayotte

Le 17 mars 2022 au siège de la 3CO à Mroalé.

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de Mayotte,

Messieurs les maires,

Chers collègues conseillers communautaires,

Monsieur le Président du Conseil de développement de la 3CO,

Messieurs les Directeurs généraux des services des communes membres,

Messieurs les directeurs et chefs de services de la 3CO,

Mesdames et Messieurs en vos divers grades et qualités,

La circulaire du 20 novembre 2020 lance les Contrats de Transition Ecologique (CRTE), nouvel outil de financement entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour notre part, le Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) de Mayotte propose des projets à hauteur de cent onze millions trois cent cinquante mille euros répartis dans les 5 communes et ce sur la période 2022-2027.

En ce qui concerne le processus de mise en place du CRTE à la 3CO, il convient de retenir qu'il est le fruit d'une collaboration étroite et soutenue entre les services de l'Etat (Préfecture et Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), l'appui technique des bureaux conseils (EGIS et BRL), les services communaux et communautaires ainsi que les membres du Conseil de développement de la 3CO représentant les forces vives du territoire.

Il s'agit d'une nouvelle instance de concertation à qui je tiens solennellement à remercier le formidable travail de bénévolat au service de notre territoire.

Pour la période 2022-2027, le projet de territoire de la 3CO fixe 4 orientations stratégiques avec des sous-thèmes à savoir :

Orientation 1 : services à la population comprenant :

- L'alimentation
- L'accès aux services administratifs et à l'éducation
- Les sports et loisirs.

Orientation 2 : Environnement et cadre de vie comprenant :

- L'aménagement durable et responsable des espaces balnéaires
- La reconquête et valorisation du patrimoine environnemental et culturel
- La prévention des risques naturels.

Orientation 3 : Développement économique durable comprenant :

- Le développement d'espaces d'accueil des activités économiques (ZAE)

Orientation 4 : Mobilités comprenant :

- Le développement d'infrastructures de mobilité.

Pour son évolution, le CRTE sera doté d'un comité de pilotage qui se réunira tous les six mois afin :

- D'abord de valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Ensuite d'examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Et puis d'étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Et enfin de décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Pour conclure, la signature de ce CRTE va de facto modifier le paysage du territoire de la 3CO et nécessairement améliorer les services apportés à sa population à condition de parvenir collectivement à réaliser les projets qui s'y rattachent.

C'est pourquoi, mes collègues élus et moi-même œuvrons sans relâche à la montée en puissance de notre intercommunalité à travers la construction, d'ici début 2023, d'un futur siège offrant aux agents un cadre de travail optimum pour justement réussir à mettre en chantier les projets sur lesquels nous nous sommes engagés en signant ce CRTE.

Je vous remercie de votre attention.